

Comprendre et enseigner la Révolution française. Table ronde du 25/04/2017, Archives départementales du Bas-Rhin. Restitution des échanges

Mot d'accueil par Ph. Meyer

Isabelle Laboulais (IL).- Se réjouit beaucoup d'être là ce matin, car une journée comme celle-ci illustre bien le cœur du métier d'enseignant-chercheur, et la nécessité d'un dialogue avec les collègues en poste dans le secondaire. En travaillant sur les archives et en faisant évoluer les objets de recherche et les problématiques, les enseignants-chercheurs mettent à jour des savoirs qui sont, *in fine*, en grand décalage avec ce qui est enseigné. La matinée a été pensée comme un dialogue entre les programmes tels qu'ils sont conçus et les apports de l'historiographie récente.

1. Les programmes scolaires nous invitent à aborder la Révolution Française (RF) en privilégiant trois temps forts : 1789-1791, 1792-1794, 1799-1815.

Qu'est-ce qui sous-tend ce découpage ?

Annie Duprat (AD).- Les programmes scolaires changent très souvent actuellement, au point de créer une sensation de tournis parfois. Un premier élément. Il s'agit des dates très institutionnelles : tout se passe comme si la RF ne pouvait s'expliquer que par le passage d'une assemblée à une autre. La Convention, qui perdure jusqu'en octobre 1795, semble artificiellement s'arrêter en 1794 (Journées des 9 et 10 Thermidor an II). L'image de la Convention se confond avec celle de Robespierre, celle de la loi du maximum, etc. Cette période de la Convention est plus complexe et plus large ; en fait elle annonce le Directoire qui est, quant à lui, perdu dans les limbes des programmes scolaires. Or, le Directoire, c'est la Première République ! La plupart des Conventionnels ne sont pas morts en même temps que Robespierre.

Hervé Leuwers (HL).- Confirme que les choix faits ont suivi une démarche institutionnelle, autour de trois dates. On part des événements (souveraineté nationale : 1789 ; la République : 1792 ; la montée au pouvoir d'un homme : 1799) mais sans se soucier de leurs origines. La démarche qui sous-tend ces choix est peut-être aussi une question de visages. Derrière ces dates, il y a des personnages et le XVIII^e siècle est celui des « grands hommes » et du Panthéon. Les individus qui jouent un rôle à l'époque ont une aura sans aucune mesure avec les personnalités contemporaines.

Il y a aussi des blancs qui peuvent rendre difficile la compréhension d'ensemble. 1791, c'est Varennes, c'est l'affaiblissement durable de la Monarchie, avec les prémices de la République. Quand on étudie Varennes, on peut combler les vides, montrer que les événements ont un impact au-delà de la manifestation étudiée. Autre blanc : 1795, la Constitution de l'An III qui n'est pas comprise dans la périodisation. La République refondée ressemble à celles du XIX^e s, avec notamment de nombreuses questions sociétales comme celles de l'éducation ou l'abolition de la peine de mort. Enfin, il y a 1799 et le coup d'Etat du 18 Brumaire an VIII ; on oublie que la république de l'an VIII est toujours la république. Napoléon I^{er}, devenu empereur, ne renverse pas d'un revers de main les effets de la république. Ainsi, il conviendra de combler les vides et de donner du sens à des choses que sous-tendent ces blancs.

IL. - Souhaite revenir sur les blancs, les manques notamment sur Varennes et sur la période 1794-1799.

AD.- Ce que sous-tendent ces blancs, c'est que le Directoire fait toujours peur parce que ce régime est perçu comme une période d'instabilité, une succession de coups d'états. La Prise de la Bastille, telle qu'elle est abordée dans la suite des travaux de Jean Nicolas (*La rébellion française*, 2002), peut

être ravalée au rang d'émeute urbaine comme il y en avait eu temps. Déjà, en avril 1789, lors de l'incendie des établissements Réveillon, la violence était sous-jacente.

Le programme d'histoire peut montrer une sorte de « montée ». La violence, les morts, le mouvement de la Grande Peur amènent à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, comme une marche vers la lumière, avec la proclamation de la République et le suffrage universel masculin comme acmé. Or, avec la Constitution de l'An III, on établit un système bicaméral et on réinstalle le suffrage censitaire. Pour former les futurs citoyens, on peut avoir tendance à privilégier le suffrage universel direct sur le suffrage censitaire. Symboliquement, on montre ici le passage à deux assemblées et à un suffrage lié à l'argent, c'est moins porteur de valeurs civiques... Quand la population est malheureuse, et c'est le cas pendant le Directoire (crise économique, disette, ...), elle sait envahir la Convention. On n'en parle pas dans les cours, mais il faut avoir ça à l'esprit. Car ces informations donnent à comprendre le comment du pourquoi. 1795-1799 est le laboratoire d'expérimentation des régimes parlementaires. On découvre les élections en marchant. Ce blanc du Directoire est donc, non seulement dramatique, mais il ne tient pas compte de tous les renouvellements en histoire directoriale.

Comment expliquer le peu de cas qui est fait de la période thermidorienne et du Directoire ? Ces années 1794-1799 ne seraient-elles qu'une parenthèse ?

2. Si vous deviez retenir un événement qui, à vos yeux, aiderait les élèves à comprendre les ruptures qui marquent la période 1789-1799, lequel retiendriez-vous ?

HL.- Un événement permet d'évoquer les faits et les hommes. S'il fallait choisir, je dirais le 14 juillet, parce qu'il est le plus connu et le plus indispensable à connaître. Il permet d'évoquer les faits multiples qui aident à comprendre cette période (séquence du 12 au 14 juillet, en fait une multitude de micro-événements : peur des troupes massées autour de Paris ; colère antifiscale ; crainte frumentaire avec pillage de certains magasins, etc.) qui ne se réduisent pas à la prise d'un château médiéval. Il est aussi incontournable en raison des personnages mobilisables : Camille Desmoulins, Maillard (militant révolutionnaire, cf. les travaux d'Haim Burstin, chercheur italien qui parle de l'apparition de personnalités historiques, qui ont une aura forte à un moment T avant de sombrer dans l'oubli).

La Bastille permet aussi d'étudier l'écho d'un événement, sa symbolique. Cf. les travaux d'Héloïse Boucher et ceux de Rolf Reichardt. Les fêtes de la Convention et du Directoire ne retiennent qu'une seule date de fête avant la fête de la République (sept. 1792) : la prise de la Bastille. Le 14 juillet peut être à la fois la fête de la Fédération (1790) et le soulèvement du peuple (1789).

AD.- Il faut profiter du 14 juillet pour rebondir sur l'ambiguïté de la mémoire. Le 14 juillet, est-ce celui de 1789 ou celui de 1790 ?

A.D. aurait aimé parler d'un autre événement, celui de Varennes (21 juin 1791). Les caricatures contre Louis XVI explosent avec Varennes. A.D. retient cet exemple car jusque-là, la France est une monarchie, dont le roi reste inviolable et sacré. Le pouvoir est incarné dans une personne physique. C'est le Roi, ça ne se discute pas. Dans l'imaginaire, le roi est le père de son peuple, le père nourricier, le garant de l'unité du royaume. Or le roi, non seulement, s'enfuit mais aussi laisse une lettre dans laquelle il explique son opposition aux principes révolutionnaires (cf. les travaux de Timothy Tackett). Tackett a consulté les archives des communes situées le long du trajet du roi. La réaction des gens est extrêmement importante parce que c'est là que l'Ancien Régime vole en éclats. On connaît la république de Genève, mais c'est à l'échelle d'une ville, on connaît les Etats-Unis, mais c'est loin... L'hésitation va durer une bonne année. Varennes marque véritablement la fin de l'Ancien Régime, la fin des références de sang, de famille, pour laisser la place à une autre référence, plus abstraite et plus ambitieuse : celle de la République. En 2017, on a tendance à utiliser ce terme à toutes les sauces. Or, c'est un concept abstrait. Accepter la République, c'est accepter un corpus de valeurs : la première desquelles l'école. Condorcet affirmait que « si vous n'êtes pas instruit, vous ne

serez pas citoyen ». Si vous êtes instruit, vous pouvez réfléchir et exercer votre métier de citoyen. Forger le citoyen, c'est lui donner la liberté d'exister par lui-même. Notion abstraite, parce qu'il faut faire confiance à la LOI, la loi qui est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.

IL.- Un événement peut permettre de combler les « blancs » du programme. Varennes peut, par exemple, permettre de comprendre la période 1791-1792 et la construction progressive de la République.

Question du public /Réponse (QR). -La Lettre de Louis XVI constitue-elle un document exploitable pour des élèves de 4^e? Oui, à partir d'extraits. On trouve cette lettre dans l'ouvrage de Marcel Reinhardt (*La Chute de la Royauté (10 août 1792)*, collection « Les 30 journées qui ont fait la France », Gallimard, 1969) ; on peut choisir quelques paragraphes percutants. On peut expliciter l'événement et le récit de l'événement fait par Louis XVI dans cette lettre.

Q/R. - 1789, dans l'esprit des élèves, c'est la Révolution et ensuite, plus rien. Peut-on donner une réponse simple pour donner une date de fin de la Révolution ? Traditionnellement, c'est 1799, mais on dit en même temps que la Révolution ne commence pas pour tous à la même date (Godechot : en 1787) et ne termine pas à la même date (Michelet : 1794 : Furet : 1870). Traditionnellement, le découpage canonique est 1789-1799, mais il faut insister avec les élèves et montrer que les dates sont des constructions *a posteriori*. Les débuts et les fins sont flous. Qu'est-ce que c'est une révolution ? Révolution plutôt temps court. Or, à travers ce prisme, 10 ans c'est excessivement long (surtout pour des adolescents). D'où la question : utilise-t-on les bons termes ? Doit-on parler plutôt de processus révolutionnaires qui ne s'arrêtent pas ? En septembre 1791, Le Chapelier annonce la fin de la Révolution. En 1795, on annonce une nouvelle fois la fin de la Révolution ; idem en 1799. Il s'agit de révolutions successives qui forment un processus révolutionnaire. On pourrait dire de même avec la « Première République », qui a été nommée ainsi *a posteriori*. En fait, on a trois régimes en un. C'est pour cela qu'on parle de « dynamique révolutionnaire » : la notion de processus est importante. Les transformations sont aussi législatives et donc plus cachées et moins facilement préhensibles par les élèves mais n'en restent pas moins très importantes. La notion de temps commence à être acquise. Cette lourdeur, ces dix années, doivent permettre aux enseignants de rebondir et d'expliquer que tout a été refondu de fond en comble, dans tous les domaines. Tout a été bouleversé, ne veut pas dire que tout a été transformé.

3. Parmi les grandes figures de la Révolution française, il en est une qui attise les passions : Robespierre. Comment expliquez cette place particulière au sein du Panthéon révolutionnaire ?

HL. – Il s'agit de l'homme central, lié à un régime d'exception, qui devient après-coup l'emblème de la Terreur. Le 9 thermidor an II, avec l'arrestation de Maximilien Robespierre, est un événement déterminant et complexe.

La dimension sacrificielle, héritage très antique, mérite d'être soulignée : cf. la référence à Brutus, placée sous les yeux de l'Assemblée nationale. On est face à des individus qui parlent très souvent de leur mort. Cf. le sacrifice d'Augustin Robespierre, le frère de Maximilien Robespierre, et de Philippe Le Bas¹).

Une autre image exploitable est celle de la multiplicité des accusations portées contre Robespierre : il avait des maîtresses ; il négocie avec l'Angleterre ; il voulait devenir roi ; il a voulu être dictateur ; il a

¹ Le 9 thermidor, Augustin Robespierre déclare vouloir partager le « sort » de ce frère dont il a partagé les « vertus ». Quant à Lebas, il déclare : « Je ne veux pas partager l'opprobre de ce décret [d'arrestation contre Robespierre], je demande aussi l'arrestation » Michel Biard écrit en substance : « A-t-il songé avant tout à mourir en Romain, dans la dignité de celui qui se sait pur et n'hésite pas à sacrifier sa vie pour une noble cause ? » (BIARD (Michel), *La liberté ou la mort, mourir en député 1792-1795*, Paris : Tallandier, 2015).

mis en place le « système de terreur » (en fait la loi du 22 Prairial). Mais les lois d'exception subsistent, à part celle du 22 prairial, pendant un an encore. La Terreur ne s'arrête nullement à la chute de Robespierre.

La perception des individus dans l'histoire n'est pas la nôtre. L'idée au XIX^e siècle est que la Révolution a été faite par quelques hommes (d'où le Panthéon), d'où la mise en avant de quelques individus

AD. -Durant la période révolutionnaire, un certain nombre de femmes ont joué un rôle important. Il y a déjà eu récemment une couverture d'un manuel scolaire de collège avec le portrait de Charlotte Corday... On peut expliquer son parcours, on l'estime ou non, mais quand même, c'est le portrait d'une femme criminelle, qui a assassiné un homme et on met cette image en couverture d'un manuel pour des élèves ! Les enseignants (mais pas d'histoire, certes) considéraient que Charlotte Corday était royaliste et qu'il était normal qu'elle assassine un monstre. Or, elle n'est pas royaliste (plutôt tendance girondine, inspirée par l'esprit des Lumières). Derrière Charlotte Corday, il y a aussi Marat, député de Paris peu apprécié par ses collègues de la Convention qui le trouvaient très excessif. Charlotte Corday a cristallisé autour d'elle des regards complémentaires, opposés : on la voit soit comme une pureté révolutionnaire, qui tente de sauver la Révolution de la division, elle est alors girondine. Ceux qui disent que c'est une royaliste ont un regard manichéen. Charlotte Corday veut une révolution qui ne soit pas celle de la lutte à la façon de Marat, mais plutôt de la négociation. On peut également aborder l'histoire des femmes dans la Révolution, au détour d'une étude que j'ai faite de la correspondance de Rosalie Jullien, épouse Marc-Antoine Jullien, député de la Drôme, conventionnel, montagnard et régicide (*Les affaires d'Etat sont mes affaires de cœur*, Belin, 2016). Quand elle parle du crime de Charlotte Corday et de la mort de Marat, elle parle de Charlotte Corday comme d'un monstre. Mais quelques semaines plus tôt, elle a écrit la même chose sur Marat. Elle voit Marat de manière négative « *il va nous faire du tort dans les provinces* ». Elle a peur des Vendéens, des guerres en Vendée. Quand Marat est jusqu'au-boutiste, elle a peur pour l'avenir de la Révolution. Peur de la violence, malgré de fortes convictions révolutionnaires, car conscience que la violence va se tourner contre la Révolution. Accord avec les idées, mais le recours à la violence est souvent repoussé car elles pensent à la Révolution dans la longueur, dans la durée.

On parler de Louise de Keralio ou de Pauline Léon. Il est très important de voir ces femmes car elles ne réclament pas le droit de vote, elles agissent. Elles peuvent être citoyennes pas d'autres moyens. Elles participent à des clubs, à l'Assemblée, à la Convention. Dans les lettres de Rosalie Jullien, la demande du droit de vote n'apparaît pas ; la citoyenneté se vit différemment. Pour elle, la citoyenneté ne se réduit pas au droit de vote. La conception de la citoyenneté est différente.

Q/R. -Est-il possible d'écrire une biographie dépassionnée de Robespierre ? Il existe une dimension sacrificielle dans la mort de Robespierre. Cette question peut avoir des résonances particulières dans nos classes. Desmoulins avait déjà répondu quand il parlait de deux formes de sacrifice : « pour soi » (pour Dieu) et « pour les autres » (abnégation). Cf. les parallèles que certains peuvent faire entre la Terreur d'aujourd'hui et celle de 1793-1794. Aujourd'hui, il y a un retournement de vocabulaire Sous la Révolution, c'est la réplique de l'Etat à une menace, qui a été appelée par la suite « la Terreur ». Mais A.D. craint qu'avec des élèves, la citation de Desmoulins ne fonctionne pas.

Q/R. -Comment enseigner la Révolution française en partant des acteurs ? L'approche biographique ne risque-t-elle pas d'appauvrir la compréhension de cette période ?

Ces deux éclairages témoignent de l'importance de modifier le regard quand on étudie la Révolution à partir des acteurs. Sans se limiter aux clichés (s'attarder sur la manière dont un personnage est représenté selon les points de vue, et selon les périodes), les archives permettent de faciliter la compréhension de phénomènes, pas forcément à réduire au prisme de l'histoire locale.

4. La Terreur est un terme qui amène à de nombreuses simplifications, voire à des caricatures. La Terreur a donné lieu à des lectures différentes. Il s'agit d'une notion difficile à définir et à délimiter dans le temps. Comment définir la Terreur pour nos élèves ? Peut-on résumer la Terreur à la violence politique ? Faute de pouvoir donner un cadre chronologique, comment définiriez-vous la Terreur ?

HL. – C'est une notion construite après coup, qu'il faut approcher avec précaution pour la comprendre. Robespierre ne cherche jamais à résumer par ce mot la politique du gouvernement révolutionnaire, mais il lui permet de désigner une des armes contre les ennemis de la république, c'est-à-dire l'action du tribunal révolutionnaire : la justice d'exception. On combat sur tous les fronts (propagande, armée, justice d'exception...)

La majuscule à Terreur apparaît au début du XIX^e siècle. Cette notion de Terreur est comme celle d'Ancien Régime ; un contemporain des événements ne peut pas l'identifier comme telle. C'est une étiquette posthume. Au moment des événements, la politique de terreur est vue comme un moment d'exception politique au cours duquel on suspend certaines lois. En grande partie, ces juridictions d'exceptions sont strictement encadrées par les lois. Cela se veut un moment d'exception d'une part, encadré par la loi d'autre part.

Pour le cadre chronologique, la date du 5 septembre 1793 est une « bonne » date de début, quand les sectionnaires demandent que la terreur soit « mise à l'ordre du jour », mot d'ordre que la plupart des députés, à commencer par Robespierre, se sont bien gardés de reprendre.

Pour la fin, le 9 Thermidor an II n'est nullement la fin de la Terreur. Les Thermidoriens ont tenté de mettre en avant le fait qu'alors est venu le temps de la Justice, mais on ne sort véritablement de la Terreur qu'avec la constitution de l'an III.

AD. - Fratricide et fraternel... tous les actes de la vie ne sont pas gérés par le corpus de lois d'exceptions. Cf. les travaux de Vincent Robert, spécialiste de la police, qui montre que les 8 et 9 juillet 1794, alors qu'on est censé être dans un régime de terreur affreux (cf. « Un épisode sous la Terreur », nouvelle de Balzac). Vincent Robert a trouvé dans les archives de la police une affaire qui se déroule dans la cour Saint Eloi, près du Châtelet, où il y a plein d'artisans. Des gens mangent ensemble, chacun festoie et chante. Arrive un officier de police du commissariat du coin qui tente de faire fermer les portes de la cour, il interdit de manger et oblige les convives à débarrasser les tables. Les citoyens vont porter plainte au commissariat et une enquête est ouverte. L'enquête donne raison aux citoyens et suspend le commissaire, nommé Nicolas Gambette. On a fait droit aux citoyens.

5. La Révolution française est souvent associée à la destruction, pourriez-vous évoquer des réalisations structurantes mises en place pendant la Révolution française ?

AD. -La création des Archives Nationales et le principe qui est de dire que tous les citoyens ont droit, gratuitement, à l'accès aux documents et à sa mémoire. Le Musée du Louvre est un très bon exemple également.

On parle beaucoup de vandalisme révolutionnaire, néologisme créé par l'abbé Grégoire, qui dit dans les Mémoires qu'il a conçu ce néologisme pour mieux tuer la chose.

HL. - Retient une nouveauté : la codification pénale. Pour la première fois, en 1791 : l'égalité des droits de tous face à la justice. Puis en 1795 – code dit de Brumaire : c'est l'époque d'une première abolition de la peine de mort... pour « après la guerre »... La promesse a été oubliée. 1795, qu'on noircit souvent (« république bourgeoise »), est une période où les principes révolutionnaires sont encore présents.

II.- La constitution des collections s'accompagne d'une ouverture des collections publiques, donc une ouverture à tous dans tout le territoire. A l'échelle des départements aussi, les collections sont constituées et ouvertes au public. Cf. en 1795, la mise en place de la pyramide du savoir pour la formation des citoyens, avec volonté de mettre en place des cadres et des structures pour l'élaboration d'une culture au sens large.